

## Paris va moderniser son contrôle du stationnement rotatif payant

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, annonce aujourd'hui dans un entretien accordé au Journal du Dimanche, une réforme ambitieuse du contrôle du stationnement rotatif à Paris. Celle-ci vise à combattre la fraude et à améliorer le taux de rotation des véhicules, tout en augmentant les moyens alloués à la lutte contre les incivilités.**

La Maire de Paris a décidé de confier le contrôle du stationnement rotatif payant à un prestataire extérieur, spécialiste de cette activité, à compter du 1er janvier 2018. Elle soumettra ce projet au Conseil de Paris, mi-novembre. La Ville de Paris s'inspirera en cela du mode de fonctionnement déjà en place dans de nombreuses grandes villes du monde, qui partout a démontré sa pertinence et son efficacité.

**Cette réforme aura trois avantages majeurs pour les Parisiens :**

1. **Elle permettra de renforcer le service public.** La fraude au stationnement représente aujourd'hui 300M€ par an d'impayés pour la Ville de Paris. Cette somme équivaut au coût annuel de fonctionnement de toutes les crèches de Paris ou encore à l'ensemble des dépenses annuelles de sécurité de la collectivité. Un meilleur taux de respect du stationnement payant à Paris, ce sont des politiques publiques plus efficaces pour les Parisiens.
2. **Elle améliorera les conditions de stationnement à Paris.** Le non-respect des règles de stationnement à Paris entraîne l'apparition de véhicules « ventouses », qui empêchent les Parisiens et les visiteurs qui ont besoin de se garer d'accéder rapidement à une place. Un meilleur taux de respect conduira à davantage de rotation des véhicules. Le prestataire aura aussi pour mission de moderniser les pratiques de contrôle, qui existent déjà dans d'autres villes, en utilisant notamment des moyens numériques et automatisés.
3. **Elle permettra de renforcer les effectifs municipaux luttant contre les incivilités.** Dans le cadre de la réforme du statut de Paris, les 1.600 agents publics aujourd'hui affectés au contrôle du stationnement payant, sous la direction de la Préfecture de Police, seront transférés à la Ville de Paris. Libérés du contrôle du stationnement rotatif, ils viendront renforcer la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

(DPSP), qui atteindra alors 3.500 agents. Ils se consacreront à lutte contre les incivilités, la lutte contre la pollution, la surveillance de bâtiments municipaux et le contrôle des politiques de déplacements.

La Ville continuera à définir la politique de stationnement et les tarifs - le tarif des 2 heures de stationnement actuellement autorisées restera inchangé – ainsi qu'à percevoir les recettes de stationnement. Elle gardera également en gestion directe le contrôle du stationnement gênant.

Le prestataire, qui devra assurer un nombre donné de contrôles, aura pour objectif de faire progresser autant que possible le taux de respect du stationnement rotatif, qui plafonne aujourd'hui autour des 10%.

**Contact presse :** [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61